

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'ARBAS

réf : 201801D

Séance du 13 janvier 2018

Date convocation : 6 janvier 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Excusés : 2

Votants : 9

L'an deux mille dix-huit et le samedi treize janvier, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARBAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sylvie SIMPSON, Maire.

Présents : François ARCANGELI, Cinthya ARENAS, Philippe BUSSIERE, Valérie CHRISTEN, Jean-Paul ESTRADE, Eric RIET, Céline SALVIAC MALBERT, Francis PRADERE, Sylvie SIMPSON.

Excusés : Marie-Christine CHEUZEVILLE, Gérard DALL'ARMI,

Secrétaire de séance : Céline SALVIAC MALBERT

Objet : ONF - Coupes forêt communale

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Vincent Emmanuel de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assoir en 2017 en forêt communale d'Arbas, relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1** - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2018 présenté ci-après
- 2** - Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2018 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après
- 3** – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- 4** – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après :

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe ¹	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Réglée/ Non Réglée	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Mode de commercialisation prévisionnel							
								Destination		Mode de Vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur		Mode de dévolution	
								Délivrance (m3)	Vente (m3)	Appel d'Offre	Gré à gré - contrat	Sur pied	Façonné	Bloc	A la mesure
1.1	AMEL	380	4.79	Réglée	2017	2018			x	<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>	

¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

² Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

³ Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sylvie SIMPSON